Procédure de rescrit fiscal

L’OGEC est lié à un établissement éducatif dans le cadre d’une gestion non lucrative, elle a donc la qualité d’intérêt général et à ce titre peut délivrer un reçu fiscal en contrepartie  de dons perçus.

Même si  la procédure de rescrit fiscal est facultative et ne sert  qu’à confirmer le statut « intérêt général » de l’OGEC nous vous invitons à faire une demande de rescrit fiscal ( intitulé aussi mécénat) auprès de l’administration à l’aide du formulaire et de l’envoyer à l’adresse ci-dessous :

Direction générale des finances publiques Auvergne-Rhône Alpes

Pôle gestion fiscale

Division des affaires juridiques

3 rue de la Charité

69268 LYON cedex 02

L’absence de réponse dans les six mois vaut approbation. Il convient de garder la preuve de la demande (le recommandé acte la demande ).